

ÉCONOMIE Hier à 0h00 (Mis à jour à 08:08)

Taxe «Robin des Bois» : Hollande répond aux ONG

TRIBUNE François Hollande répond ici à la lettre ouverte qui lui était adressée, dans Libération (le 13 février) par seize ONG, à propos d'une taxe «Robin des Bois» sur les transactions financières.

Par **FRANÇOIS HOLLANDE** Candidat du Parti socialiste à l'élection présidentielle

Le sujet que vous soulevez est d'actualité : le gouvernement français actuel a présenté la semaine dernière son projet national de taxation des transactions financières. Ce projet souffre d'un grave manque d'ambition qui le privera de toute efficacité, tant pour lutter contre la spéculation que pour lever des recettes significatives. Il ne fait que rétablir, sous une forme à peine renouvelée, un impôt de bourse sur les actions, qui avait été créé en 1893 et aura survécu cent quinze ans pour être finalement supprimé en 2008 par l'actuelle majorité. Sa récréation constitue un nouveau revirement et symbolise l'incohérence de l'action de la majorité dirigée par Nicolas Sarkozy. Je note d'ailleurs que la taxe proposée, en raison de son faible montant et de son application aux seules actions des entreprises françaises, ne s'attaque pas véritablement à la spéculation, en particulier aux produits dérivés. Je m'étonne aussi que son éventuelle entrée en vigueur soit repoussée au mois d'août 2012, plus de cinq ans après l'éclatement de la crise financière. Je tenais également à rappeler que les gauches française et européenne ont proposé à de nombreuses reprises de mettre en place une taxation des transactions financières au niveau français comme européen, ce que la famille politique conservatrice a toujours refusé.

Parmi les 60 engagements que j'ai pris devant les Français, j'ai proposé de créer une taxe sur toutes les transactions financières, dont vous aurez compris qu'elle sera plus ambitieuse que celle proposée par la majorité sortante. Ma détermination sur ce point est d'autant plus forte que j'observe que d'autres pays européens appliquent déjà, ou souhaitent adopter, des taxations autres que cosmétiques. Je souhaite une action coordonnée au niveau européen pour imposer l'ensemble des transactions, y compris donc les produits dérivés. La proposition du Parti socialiste européen de fixer cette taxe à 0,05% devra servir de base aux discussions avec nos partenaires. Il ne s'agit pas en effet, en adoptant aujourd'hui en France une taxe sur les seules actions, de renoncer à l'ambition de taxer l'ensemble des transactions financières en Europe.

L'affectation de cette taxe fait débat. La majorité actuelle est revenue sur ses engagements antérieurs, en refusant qu'une part même modeste du produit de cette taxation soit consacrée au financement du développement et à la lutte contre le changement climatique. Les pays pauvres ont pourtant été frappés durement par la crise des marchés financiers des pays développés, puis par la crise économique. J'ajoute que, depuis le début de l'année 2011 et le printemps arabe, plusieurs pays sont engagés dans des transitions démocratiques qui appellent à un soutien renouvelé de la France. De nombreux pays d'Afrique subsaharienne s'engagent aussi dans des processus démocratiques et de développement que notre pays doit pouvoir accompagner davantage, en particulier en faveur de secteurs tels que l'eau, l'éducation et la santé. Enfin, l'urgence climatique ne s'est pas démentie depuis quatre ans. Au contraire, les dégradations environnementales s'aggravent chaque jour sur la planète et affectent la France, même lorsqu'elle n'est pas à l'origine de ces dégradations.

Je propose en conséquence que cette taxe européenne soit affectée dans trois grandes directions : la solidarité européenne, par la lutte contre le surendettement des Etats ; la croissance européenne, par le financement de grands projets ; le financement international du développement et de la lutte contre le changement climatique.

S'agissant du seul budget français, je me suis engagé pour une aide accrue aux pays en développement. Notre pays se rapprochera progressivement de l'objectif de consacrer 0,7% de son PIB à l'aide au développement, alors que l'aide réelle de la France est aujourd'hui inférieure de moitié à ce chiffre. Une loi de programmation sera adoptée pour encadrer cet effort, faire la transparence sur l'aide française et la rendre lisible et efficace. La crise met les budgets des pays développés sous la pression de la réduction des déficits et de la sauvegarde des politiques sociales. Elle ne doit pas pour autant sonner le glas de nos ambitions en matière de développement.

Enfin, à l'intérieur de ce budget, je m'engage à doubler, au sein de l'aide publique bilatérale française, la part qui transite par des ONG. Celles-ci sont indispensables pour intervenir en urgence dans des pays en crise, innover, créer de nouveaux partenariats ou agir dans des pays à faible niveau de gouvernance et de transparence.

Vous pouvez compter sur ma détermination pour tenir les engagements qui sont les miens, faire adopter une régulation plus stricte de la finance et tenir, enfin, les engagements internationaux de la France qui sont essentiels à sa crédibilité et à son redressement au sein du concert des Nations.